

Arrêté n° 391 PR du 11 mars 2024 portant désignation des personnalités au Conseil d'orientation scientifique et pédagogique de l'école supérieure du professorat et de l'éducation de l'université de la Polynésie française (COSPÉ)

Paru in extenso au journal officiel n°25 N du 15/03/2024 à la page 3164 dans la partie Présidence

Version en vigueur au 15/03/2024

Le Président de la Polynésie française,
Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 modifiée complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
Vu l'arrêté n° 11-2023 APF/SG du 12 mai 2023 portant proclamation du Président de la Polynésie française ;
Vu l'arrêté n° 398 PR du 15 mai 2023 modifié portant nomination de la vice-présidente et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;
Vu le code de l'éducation applicable en Polynésie française ;
Vu l'ordonnance n° 2014-693 du 26 juin 2014 portant extension et adaptation dans les îles Wallis et Futuna, en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie de la loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République ;
Vu le décret n° 2015-6 du 6 janvier 2015 fixant les règles relatives à la composition et au fonctionnement des conseils de l'école supérieure du professorat et de l'éducation de l'université de Polynésie française ;
Vu la loi du pays n° 2017-15 du 13 juillet 2017 relative à la charte de l'éducation de la Polynésie française,

Arrête :

Article 1er

Il est désigné par le présent arrêté les personnalités au Conseil d'orientation scientifique et pédagogique de l'école supérieure du professorat et de l'éducation de l'université de la Polynésie française (COSPÉ).

Ces personnalités sont au nombre de trois (3) :

- M. Johnny BIRET, directeur de cabinet du ministère l'éducation et de l'enseignement supérieur ;
- Mme Samantha BONET-TIRAO, conseillère technique du ministère l'éducation et de l'enseignement supérieur ;
- Mme Caroline MAUZE, cheffe du département de la formation continue et de l'innovation de la DGEE.

Art. 2

L'arrêté n° 57 PR du 4 février 2021 portant désignation des personnalités au conseil d'orientation scientifique et pédagogique de l'école supérieur du professorat et de l'éducation de l'université de la Polynésie française, est abrogé.

Art. 3

Le ministre de l'éducation et de l'enseignement supérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés et publié au Journal officiel de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 11 mars 2024.
Moetai BROTHERSON.

Par le Président de la Polynésie française :
Le ministre de l'éducation
et de l'enseignement supérieur,
Ronny TERIIPAIA.